



Ensemble, réduisons nos déchets !

LA NEWSLETTER n°6 - janvier 2017

Édito



La nouvelle loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte met **la priorité sur toujours plus de réduction et de valorisation des déchets.**

Alors comment augmenter la valorisation des déchets dits « biodéchets » ? Comment développer le réemploi et la réparation ?

Dans ce numéro sont à l'honneur **des initiatives locales innovantes** qui répondent à ces deux objectifs essentiels.

En 2017, soyons tous en route pour réduire toujours plus et valoriser nos déchets.

Bonne lecture !

MICHEL PÉLIEU
Président du Département
des Hautes-Pyrénées

Du côté de **chez nous**

Gardons le style : le textile usé, c'est dans la borne appropriée !

Chaque haut-pyrénéen, se sépare de 12kg par an de textile usé¹. Pourtant seulement 3 kg passent par la case recyclage... soit 25% ! Le reste se retrouve donc dans les poubelles classiques et non pas dans les bornes de collecte textile (vêtement, linge de maison et chaussures). Ils ne seront donc jamais valorisés... Le Département est pourtant bien couvert en borne de collecte textile.

La communication vers les usagers doit donc s'intensifier...



Que deviennent les vêtements déposés dans les bornes textiles ? Selon leur état, ils sont soit revendus à petit prix, soient recyclés pour devenir par exemple de l'isolant ou des chiffons.

Le saviez-vous ? La collecte et le tri des vêtements usés permettent de créer de la valeur économique et sociale grâce à la revente, la création d'emploi avec la collecte, le tri, la réparation et la vente.

Où localiser les bornes textiles dans le Département ?



L'info en +



Dans les Hautes-Pyrénées, des bornes textiles Le Relais et Récup'Action65 sont implantées dans de nombreuses communes. Une borne est présente pour 993 habitants.



En France, en moyenne, une borne est présente pour 2 529 habitants²

¹Sont comptabilisés les textiles collectés dans les bornes textiles et dans la poubelle d'ordures ménagères.

²D'après les données du Rapport d'Activités 2015 d'Eco TLC

Le réemploi est le bon choix !

Deux recycleries sont en place dans les Hautes-Pyrénées. Depuis la mi-novembre s'ajoute à Tarbes celle gérée par le SMECTOM de Lannemezan :

Chaque année, des milliers de tonnes d'objets du quotidien se retrouvent dans les déchèteries, ce qui représente un coût de traitement très important.

Parmi ces objets, certains sont jetés alors qu'ils sont en parfait état de fonctionnement. La mise en place d'une recyclerie permet donc de donner une nouvelle vie à ces objets en les vendant à des prix très attractifs.

Comment fonctionne la recyclerie du Plateau ?

1



A la déchèterie de Capvern et bientôt directement à la recyclerie, les habitants peuvent déposer leurs meubles, vaisselle, livres, CD, DVD, jouets, électroménager... dont ils veulent se séparer mais qui peuvent être réutilisés. Il suffit d'indiquer leur volonté à un agent qui les valorisera et les stockera.

L'objectif à terme serait que les autres déchèteries gérées par le SMECTOM soient équipées comme celle de Capvern.

1^{er} Bilan :

- 4 emplois dont 1 chef de projet et 3 contrats en insertion
- En 6 mois : 9 tonnes d'objets récupérés qui n'auront pas à être traités

2



Les objets qui ont été déposés à la déchèterie sont nettoyés, remis en état dans l'atelier de rénovation et mis en vente à petit prix dans le magasin de la Recyclerie à Lannemezan.

Adresse : 55 place du château Lannemezan ;
Contact : Jacqueline Alfonzo - 05 62 98 13 96
recyclerie.smectom@orange.fr

Horaires d'ouvertures :

Le mercredi de 9h à 16h

Le samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h



A suivre sur www.facebook.com/smectom.lannemezan

Pensez à réparer avant de remplacer !

Les Chambres de Métiers et de l'Artisanat (CMA) sont en première ligne aux côtés des entrepreneurs réparateurs et s'associent à l'ADEME pour promouvoir et dynamiser les métiers de la réparation à travers le dispositif

Afin de soutenir les artisans, la CMA des Hautes-Pyrénées réalise, notamment, un annuaire des artisans de la réparation (électroménager, horlogerie, vélos, ordinateurs, cordonnerie, instruments de musiques...). Plus facile ainsi de savoir où il est possible de faire réparer ses objets !





Cette opération a pour objectif de :

- valoriser le savoir-faire et l'expertise technique des artisans de la réparation,
- favoriser l'économie de proximité, créatrice d'emploi et de lien social,
- réduire la quantité de déchets et les émissions de gaz à effet de serre liées à la production et au transport de matériel neuf,
- économiser les matières premières.

Alors quand ça casse, ayez le réflexe « Je répare et ça repart! »...

Plus d'info sur :



Outils disponibles

Une exposition est empruntable par les collectivités réalisant des animations de sensibilisation sur la réparation.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Michel BUTTMANN à la CMA 65 au 05 62 56 60 77, m.buttman@cma65.fr

Focus sur le compostage collectif

Le compostage n'est pas uniquement possible en maison individuelle, il peut se la jouer collectif !

Plusieurs collectivités du département ont mis en place des pavillons de compostage dans des espaces collectifs. Les personnes vivant en appartement peuvent aussi composter leurs déchets de cuisine. Alléger sa poubelle permet également la rencontre avec ses voisins !



Comment ça se passe ?

- 1 Organisation d'une réunion par la collectivité, avec les habitants de la résidence ou rencontre directe avec les habitants du quartier pour savoir s'ils sont intéressés par la mise en place de composteurs.
- 2 Installation du matériel et sensibilisation des habitants avec distribution de seaux pour amener les déchets de cuisine au composteur.
- 3 Chaque site dispose d'habitants référents qui veillent au bon fonctionnement du site.
- 4 Le compost obtenu est un engrais naturel et gratuit. Il est mis à disposition des habitants du quartier.

Compostage de quartier sur Tarbes

Depuis l'été 2016, les habitants des quartiers Massey, Array Dou Sou et les habitants à proximité du parc Chastelain peuvent désormais composter leurs déchets. Il s'agit des premiers sites de compostage de quartier mis en place par le SYMAT (syndicat de collecte de l'agglomération tarbaise) en collaboration avec la ville de Tarbes et le Grand Tarbes. Les composteurs de quartier arrivent en complément d'un réseau important de composteurs en pied d'immeuble.

« A l'heure actuelle 145 foyers représentant 266 personnes ont décidé de participer à ce geste éco citoyen. Les composteurs fonctionnent très bien. Avec la tarification incitative nos usagers sont en demande, nous avons régulièrement des sollicitations de nouveaux emplacements. » Nicolas PEREZ, chargé de prévention des déchets au SYMAT.

→ Poids de déchets valorisés : 6 tonnes/an³ ce qui représente une économie de 1338 euros/an⁴

³40kg par foyer, données ADEME

⁴D'après les données d'info déchet N°2 Juin 2016, SMTD 65 et le rapport d'activités du SYMAT, année 2015

Au camping aussi je composte !



Depuis la mi-juin 2016, 3 campings (Le Ruisseau à Gouaux, La Plénitude à Capvern et Le Lustou à Vielle Aure) ont mis en place le compostage en partenariat avec le SMECTOM de Lannemezan, pour réduire leur quantité de déchets.

Des affiches sont mises à l'accueil et dans les parties communes des campings afin qu'un maximum de campeurs se lancent dans cette démarche durant leur séjour. Une plaquette d'informations est également insérée dans le livret d'accueil de chaque campeur.

Le SMECTOM a également mis à disposition des seaux pour permettre aux campeurs de trier leurs déchets compostables.

« Une partie de nos clients compostent déjà chez eux. Ils sont heureux de pouvoir poursuivre leur geste même en vacances. Tous nos clients se sentent concernés et trient leurs déchets biodégradables. » Myriam et Francis, propriétaires du camping du Lustou.

→ N'hésitez pas à nous contacter pour des exemples d'affiches et plaquettes d'information.
Service Environnement et Aménagement - Pôle déchets :
05 62 53 78 23

Contact

Service environnement et aménagement

☎ 05 62 56 78 23

Vous souhaitez témoigner d'une action innovante :



Directrice de Publication : Chantal BAYET
Conception : Direction du Développement Local
Mise en page : Direction de la communication du Département

La newsletter est téléchargeable sur www.hautes-pyrenees.fr
rubrique aménagement et développement durable

Focus sur les points essentiels de la loi Transition Energétique Pour une Croissance Verte



Eco exemplarité rime avec tri du papier

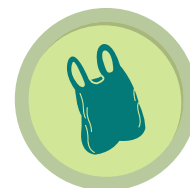
Les collectivités territoriales et les services de l'Etat, ont dorénavant l'obligation, depuis le 1^{er} Juillet 2016, de trier les déchets de papier bureautique.

N'hésitez à prendre contact avec la structure qui collecte vos déchets pour vous aider dans la mise en place, avec un rappel sur les consignes de tri et une sensibilisation du personnel...



Tri à la source des déchets organiques

D'ici 2025, tous les producteurs de déchets organiques devront les trier à la source en vue de leur valorisation (mise en place du compostage ou collecte en porte à porte).



2017 : en route vers de bonnes résolutions avec la fin des sacs plastique

Depuis le 1^{er} janvier 2016, les sacs disponibles en caisse doivent être réutilisables.

A compter du 1^{er} janvier 2017, sont interdits tous les sacs en matière plastique à usage unique destinés à l'emballage de marchandises, sauf pour les sacs compostables et constitués, pour tout ou partie, de matières biosourcées.

